

Plan de redéploiement économique de l'agglomération de Besançon - Communication sur les décisions arrêtées par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 23 juillet 1999

M. l'Adjoint BOICHON, Rapporteur : Le CIADT du 23 juillet 1999 a pris d'importantes décisions concernant l'agglomération de Besançon. Ces décisions s'organisent autour de quatre axes :

- 1 - Développement industriel
- 2 - Politique universitaire et de formation
- 3 - Développement des fonctions commerciales
- 4 - Outil de développement

I - Le développement industriel

*** MAISON DES MICROTECHNIQUES**

L'Etat interviendra en soutien à la création d'un pôle des microtechniques par l'attribution d'un crédit de 10 MF, dont 5 MF en 1999. Ce pôle pourrait regrouper notamment un atelier pilote, une pépinière d'entreprises, une vitrine technologique gérée par le CTM (Centre de Transfert des Microtechniques), une partie de l'incubateur et un hôtel d'entreprises.

Le pilote de ce dossier sera le Syndicat du Parc Scientifique et Industriel (PSI). Le groupe technique sera quant à lui composé de la Ville, du District, de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). L'objectif est de mettre en chantier rapidement la construction de cet ensemble immobilier près de l'Ecole Nationale Supérieure des Mécaniques et Microtechniques (ENSMM), rue Savary.

Les crédits mis à disposition par l'Etat au travers du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) seront complétés par des aides à rechercher auprès des collectivités territoriales (District, Département et Région) permettant ainsi de réaliser en 2000 et 2001 le programme estimé préalablement à 20 MF.

*** SOUTIEN AU PROJET INDUSTRIEL**

Le Ministère de l'Industrie a dégagé des crédits à hauteur de 18 MF (7 MF acquis en 1999, le complément pourrait être attribué après négociation en 2000) pour soutenir la politique industrielle sur les années 1999 et 2000. Ces crédits doivent servir à des actions individuelles ou collectives.

Ils seront attribués selon les critères habituels de ce Ministère. Dans ce cas, plusieurs projets en attente seront ainsi rapidement débloqués (dossier «Salles Propres», équipement du CTM, etc.).

Ces financements permettront de donner corps à la mise en place du Système Productif Local concernant les microtechniques en cours d'élaboration entre les différents partenaires locaux.

Le pilote de ce dossier pourrait être le District.

Le groupe technique sera composé de la DRIRE, du District, de la CCI et de la Ville.

*** AMENAGEMENT DU PARC SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL**

En complément des dispositions prévues pour la Maison des Microtechniques, l'Etat soutiendra les travaux du PSI à hauteur de 10 MF sur une dépense initiale de 35 MF. Un premier dossier de demande de financement devrait être déposé en Préfecture au plus tard fin septembre, afin que des crédits soient attribués dès cette année (3 MF).

Le pilote de ce dossier sera le Syndicat du PSI.

Le groupe technique sera composé des services techniques de la Ville et du responsable du PSI.

*** SCHEMA DES ZONES D'ACTIVITES**

Pour organiser la diversité des sites offerts pour l'implantation d'activités et ainsi éviter les concurrences stériles, une étude de positionnement des zones d'activités de l'agglomération sur l'ensemble du territoire du Schéma Directeur de Besançon sera financée à hauteur de 300 000 F (cahier des charges pour fin septembre ; le report de ce crédit sera très difficile à obtenir sur l'an 2000).

Le pilote de l'étude sera le District.

Le groupe technique sera composé du District, de la CCI et de la Ville.

*** SEM PATRIMONIALE**

Afin de soutenir le démarrage d'une structure de location de bâtiments industriels, l'Etat apportera un concours de 600 000 F permettant la prise en charge en partie sur 3 ans d'un chargé d'opération.

Cette structure pourrait être la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon (SAIEMB) qui conduit déjà plusieurs projets d'immobilier industriel locatif.

Le pilote de l'opération sera la Ville.

Le groupe technique est composé de la SAIEMB et de la Ville.

*** CAPITAL RISQUE**

Pour aider au développement des petites entreprises, la société de capital risque régional Capital Investissement Franche-Comté (CIFC) bénéficiera d'un encouragement de l'Etat de 360 KF en 1999, reconductible à un niveau équivalent en 2000 et 2001, en fonction des besoins, dans le cadre du futur Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006.

Le pilote de cette opération sera CIFC.

Le groupe technique sera composé de CIFC, de la DRIRE, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de la Ville.

*** DEVELOPPEMENT DU RESEAU HAUT DEBIT DIT «RESEAU LUMIERE»**

Pour favoriser le développement, au profit de l'économie locale, des services utilisant les technologies de l'information et de la communication, l'autorité de régulation des télécommunications définira les conditions de fonctionnement et de développement du réseau de communications à haut débit LUMIERE dans le respect de la réglementation en matière de télécommunications.

Le pilote de ce dossier sera la Ville.

II - Politique universitaire et de formation

*** SOUTIEN A LA CREATION D'UN CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie)**

Ce centre de formation sera construit par le Groupement des Industries, Mécaniques et Microtechniques (GIMM) sur le PSI. Le budget prévisionnel est de 20 MF. Ce projet sera financé par l'Etat (5 MF), le reste par la Région.

Le pilote de ce dossier sera le GIMM.

Le groupe technique sera constitué de la Région, du GIMM, de la Direction Régionale du Travail et de la Formation Professionnelle et de la Ville.

*** UNIVERSITE - RECHERCHE**

Dans le cadre du projet U3M (Université du 3^{ème} Millénaire), une priorité sera donnée aux filières de formation et de recherche les plus directement créatrices d'activités industrielles nouvelles et de services à forte valeur ajoutée, par exemple les filières d'ingénieurs dans les filières bio-médicales et communication.

Le projet de création d'un incubateur d'entreprises relève de la même dynamique.

Le projet bisontin devrait donc être soutenu dans la sélection en cours du Ministère de la Recherche.

Le dossier déposé par l'Université de Franche-Comté au cours de l'été 1999 n'a pas été retenu. Dans la première sélection faite par le Ministère de la Recherche (6 sites ont été retenus), malgré l'opportunité que représentait le CIADT, ce dossier a été jugé notoirement insuffisant.

Aujourd'hui, et à partir des décisions du CIADT, il faut relancer avec l'Université, l'élaboration d'un dossier plus conséquent afin d'éviter que le Nord Franche-Comté présente seul son propre dossier.

III - Développement des fonctions commerciales

*** POLE COMMERCIAL**

Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) appuiera dès 1999, par l'apport d'un crédit de 4 MF, les projets de développement commerciaux en centre-ville.

Une étude concernant la réalisation d'un projet de vitrine de la Franche-Comté sera financée à hauteur de 300 000 F sur un crédit Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR).

*** POLE DES METIERS D'ART**

La création d'un pôle de métiers d'art autour d'un concept «Art, Métiers et Vie au coeur de la Cité», regroupant des ateliers en pépinière, une salle d'exposition-vente et des bureaux destinés aux groupements professionnels sera mise à l'étude.

Celle-ci sera financée à hauteur de 300 000 F sur un crédit DATAR.

Le pilote de ces deux dossiers sera la Ville de Besançon et la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA).

Le groupe technique sera composé de la Ville, de la DRCA, de la CCI et de la Chambre de Métiers.

La DRCA devra réunir rapidement ce groupe de travail.

IV - Outil de planification et de développement économique

Afin de favoriser le renforcement des capacités de réflexion collective de l'ensemble des partenaires du développement de l'agglomération, l'Etat est prêt à apporter son soutien financier à la création d'une agence d'urbanisme de développement du Grand Besançon.

Le pilote de ce dossier sera le District.

Le groupe technique sera composé de la Ville, du District, du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR), de la CCI, de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et de la Chambre de Métiers.

COMMENTAIRE

L'ensemble de ces mesures nécessite une mobilisation active des partenaires locaux pour lancer les études de faisabilité et consommer les premiers crédits mis à disposition par l'État dans les mois à venir.

«M. BOICHON : Monsieur le Maire, Jean-Louis FOUSSERET m'a demandé de vous adresser ses excuses ; il se trouve actuellement aux États-Unis dans le cadre d'une mission du groupe parlementaire sur l'espace.

Pour en revenir aux décisions du CIADT du mois de juillet, nous avons récolté ce jour du 23 juillet, les fruits d'un travail de 8 mois. Rappelez-vous, il nous a fallu convaincre, pour que la situation industrielle dangereuse de fin d'année 1998 soit prise en compte par les pouvoirs publics. Il nous a fallu construire et proposer à l'État un plan de redéploiement économique nécessitant des mesures d'urgence, le négocier auprès de toutes les instances. Il nous a fallu lui apporter la touche finale pour que nos propositions aient le maximum de chances d'être retenues. Enfin, la dernière démarche que nous avons réalisée a été celle de l'inscription certaine de notre dossier au CIADT du 23 juillet car l'ordre du jour devait être consacré presque entièrement à la préparation des contrats de plan. Je voudrais remercier tous ceux qui se sont mobilisés sur ce dossier, Monsieur le Maire, nos deux députés, et j'ai encore en mémoire nos entretiens passionnés dans les ministères, remercier également M. le Préfet dont l'appui a été déterminant dans ce dossier et ses services et remercier également avec chaleur les services concernés de la Mairie, qui nous ont fourni des supports de qualité.

Nous n'avons pas été égoïstes puisque notre réflexion s'est élargie au périmètre de l'agglomération où certaines mesures seront applicables.

En complément du rapport, dans le volet politique universitaire et formation, j'ajouterai une troisième mesure qui concerne la coopération universitaire transfrontalière. Les coopérations technologiques développées entre l'Université de Besançon et les universités suisses dans le domaine des microtechniques et du bio-médical seront favorisées dans le cadre des futurs programmes européens INTERMED.

En ce qui concerne le quatrième volet : «mise en oeuvre des outils de développement économique», il nous a été dit lors d'une rencontre récente en Préfecture que l'association donnant naissance au commissariat à l'industrialisation serait mise en place au mois de novembre 1999, basée à Besançon, avec une cellule dédiée au développement de l'agglomération bisontine.

En ce qui concerne la création d'une SEM patrimoniale, je vous précise que nous avons décidé avec le Secrétariat Général des Affaires Régionales de nous appuyer sur notre SEM patrimoniale existante, la SAIEMB, après accord de son conseil d'administration, avec deux objectifs immédiats : la mise en place d'une compétence spécifique entièrement dédiée au montage des dossiers d'immobilier d'entreprise, les fonds du FNADT seront consacrés à ce recrutement, et l'augmentation des fonds propres de la SAIEMB pour financer l'immobilier d'entreprise. Une démarche devra être faite, après accord du conseil d'administration de la SAIEMB, pour contacter les différents financeurs que sont les collectivités, la CDC, les établissements financiers. La maîtrise de ce dossier initial est confiée à la SAIEMB et à la Ville. Je précise que la Région réfléchit à la mise en place d'un fonds d'aide aux entreprises, on m'a parlé de 50 millions de francs, et que le District intègre cette problématique dans sa réflexion sur les outils de l'intercommunalité.

Ce sont donc une série de 13 mesures et près de 50 millions de francs qui ont été engagés par le CIADT au profit de notre ville et de l'agglomération. Certains de ces crédits, notamment du FNADT étant disponibles dès cette année, il nous faut engager des actions rapidement car une partie ne sera pas reportable. Il est donc nécessaire que nous prenions très rapidement les délibérations permettant de

concrétiser les décisions du CIADT. Nous voilà donc, Monsieur le Maire, pour une fois traités comme nos voisins du Nord Franche-Comté qui avaient profité d'un programme spécifique pour faire face aux mutations industrielles de l'agglomération de Belfort/Montbéliard.

Pour nous, un programme a été arrêté, qui tient compte des mutations intervenues dans le tissu industriel de Besançon. Il nous satisfait car il traite le court et le moyen terme, il prend en compte nos spécificités et nos faiblesses, il nous aide dans notre réflexion sur l'évolution de l'agglomération, il participe financièrement aux principales mesures et il fait le lien avec la mise en place du prochain contrat de plan. A ce sujet, je voudrais préciser que certaines mesures que nous avons proposées comme par exemple les friches industrielles ou le pôle santé se retrouveront dans les deux contrats de plan à venir, c'est-à-dire le contrat de plan Etat- Région 2000-2006 et le contrat de plan à venir Saône-Rhin.

Ceci nous permet pour cette rentrée :

- premièrement d'afficher clairement nos ambitions dans les domaines de la haute technologie, de la formation et du développement commercial de notre centre-ville,

- deuxièmement de nous donner les moyens de nos ambitions. Je donne un exemple : cela ne fait pas moins de 5 recrutements de haut niveau qui sont faits par les différentes structures et si j'ajoute le commissariat à l'industrialisation, nous allons avoir une force de prospection et de commercialisation de notre offre industrielle comme nous n'en avons encore jamais eue,

- troisièmement, de marquer notre volonté de travailler en partenariat avec les services de l'Etat, des collectivités et tous les acteurs économiques, afin de hisser Besançon et son agglomération au rang de capitale régionale, ce dont on est fier.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint. Cela ne me donne pas l'impression d'être une fin de règne, bien au contraire.

M. DUVERGET : Bien que vous ayez indiqué «communication», je pense que ce sujet est tout de même de première importance pour l'avenir...

M. LE MAIRE : Vous avez de la chance, je suis bien disposé et je vous laisse la parole aussi longtemps que vous le voudrez. Allez-y !

M. DUVERGET : C'est une rentrée efficace. M. BOICHON vient de nous présenter les différentes opérations. Cet été, il y a eu une annonce dans l'enthousiasme, puisqu'il était indiqué que l'Etat allait injecter 50 MF sur la capitale régionale et que 21-22 MF seraient actés d'ici le 31 décembre 1999. Je serai un peu moins optimiste et un peu plus réaliste sur le calendrier et sur le phasage. On est en fait, à travers ce dossier, et ce n'est pas péjoratif, dans l'antichambre du contrat de plan, c'est-à-dire que grâce à ces éléments, la ville me paraît prête un peu plus tôt qu'elle ne l'aurait été pour effectivement entamer les négociations du contrat de plan. Il me semble que dans ce dossier, il ressort 3 pistes importantes. La première, c'est l'effet de levier, des dossiers qui relèvent de cet effet-là. La deuxième c'est l'effet rattrapage et la troisième, c'est l'effet anticipation par rapport à une évolution économique. Et ce qui manque à mon sens, c'est d'ores et déjà pour certains aspects des précisions concernant les contacts pris avec les différentes collectivités, parce que dans beaucoup de dossiers, on le voit et c'est logique, il y aura d'autres partenaires : le Département, la Région, le District, les chambres consulaires.

Première réflexion : effet de levier effectivement, on le sent à travers Capital Risque par exemple, puisque Capital Investissement Franche-Comté touche l'ensemble de la région et donc l'abonder entraîne un effet de levier pour la capitale régionale. Deuxième effet de levier qui me paraît intéressant, c'est tout ce qui concerne le domaine des microtechniques. Il y a déjà eu des choses faites dans le passé, mais une maison des microtechniques, bien définie avec des partenaires, avec une pépinière d'entreprises me paraît essentielle. Nous avons pu constater à plusieurs reprises depuis deux ans ici même que les pépinières d'entreprises à Besançon s'essouffaient et pour les très petites entreprises dans des domaines précis comme les microtechniques, je crois que c'est une chose effectivement efficace. Effet de levier mais avec une inconnue, c'est quand même ce commissariat à l'industrialisation,

dont vous nous annoncez la mise en oeuvre pour novembre. J'ai le sentiment que vous êtes un peu optimiste, dans la mesure où l'esprit commissariat à l'industrialisation ne semble pas particulièrement souffler actuellement ici et là, que dans d'autres régions ou départements des expériences ne sont actuellement pas très heureuses, qu'il y a un certain doute vis-à-vis de ces structures.

Effets de rattrapage, j'en ai listé trois sur lesquels nous nous étions prononcés d'ailleurs depuis deux ou trois ans. C'est notamment le soutien au projet industriel. Quand je lis «le Ministère de l'Industrie a dégagé des crédits à hauteur de 18 MF», je me dis enfin ! Mais c'est le Ministère qui fait cela. Je vous l'avais demandé sur le budget de la ville, ça vient, simplement on a pris pas de mal de retard et on n'est plus dans l'anticipation là, on est dans un rattrapage. Autre effet de rattrapage, la création d'une agence d'urbanisme au développement du Grand Besançon. J'avais entendu effectivement avec attention Mme la Députée souscrire à cette idée-là il y a quelques mois, c'est quelque chose que nous demandons depuis plusieurs années puisque nous avons vu l'efficacité de ce type d'organisme sur Dijon. Autre point qui est un rattrapage et que nous avons déjà proposé à plusieurs reprises, c'est ce schéma des zones d'activités, avoir effectivement pour les investisseurs potentiels des zones d'activités qualifiées, c'est-à-dire donnant un certain nombre d'avantages, d'atouts pour les entreprises qui ont certains profils, une adéquation entre profils d'entreprise et certaines zones d'activités, cela manquait énormément sur Besançon.

Il y a enfin l'aspect anticipation. J'ai été frappé par une chose, vous évoquez la création d'un CFAI (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie), très bien. Vous indiquez que ce projet sera financé par l'Etat pour 5 MF, le reste par la Région, soit 15 MF. Or, je n'ai pas eu connaissance jusqu'à présent de la moindre décision du Conseil Régional et d'un moindre propos écrit entre les collectivités. Donc je pense qu'il serait temps effectivement qu'il y ait une formalisation de cela entre les différentes collectivités. 15 MF, ce n'est quand même pas une bagatelle. Je pense d'ailleurs que ce n'est pas tout à fait exact, qu'il y aura d'autres partenaires, en l'occurrence les partenaires du métier, dont notamment le GIMM. Anticipation également à travers le Réseau LUMIERE, qui doit lui permettre aujourd'hui de continuer à se développer sur Besançon mais aussi de sortir de Besançon, ce serait la deuxième génération du Réseau LUMIERE et d'envisager cette fois-ci une diffusion vers le Nord Franche-Comté et l'ensemble de la région.

Par rapport à l'ensemble de ces propositions, en même temps que l'Etat annonçait 50 MF sur Besançon, pour des opérations qui de toute façon se feront dans le contrat de plan, c'est-à-dire que ce n'est pas spécifique à Besançon, même s'il y a pour l'instant un rééquilibrage d'annonces entre le Nord Franche-Comté et Besançon, il annonçait pour la période 2000-2006, 1 milliard 800 000 millions de francs de crédits d'Etat en contrat de plan Etat-Régions, c'est-à-dire une baisse par habitant et par an d'environ 10 % par rapport à la période précédente. Le problème est là. Tout n'est pas encore réglé en matière de négociation d'enveloppe globale de contrat de plan, mais il ne faudrait pas que l'Etat, d'un côté dise : on va essayer de rééquilibrer la capitale régionale par rapport aux problèmes qu'elle a rencontrés, par rapport aux investissements qui ont été faits dans le Nord Franche-Comté et que d'un autre côté l'Etat minore sa participation au contrat de plan qui toucherait l'agglomération de Besançon. J'attire votre attention sur ce point car nous sommes, inter-collectivités, tous concernés.

M. LE MAIRE : Même s'il y a moins de crédits pour le prochain contrat de plan, ce qui est acté là sera suivi obligatoirement par l'Etat, donc on a moins de risques que peuvent en avoir les autres parties de la région à mon avis. Mais on sera quand même vigilant.

M. BONNET : En complément de l'intervention de Jean-Claude DUVERGET, je voudrais poser quelques questions sur le développement des fonctions commerciales. Pour ce qui est des crédits FISAC envisagés pour le développement du centre-ville, est-ce que ça correspond à l'îlot Pasteur ou est-ce que vous avez d'autres projets ? Ensuite, pour ce qui est de la vitrine, en centre-ville, de l'activité commerciale en Franche-Comté, est-ce que vous avez une idée plus précise de ce que cela représentera ? Est-ce que vous envisagez de l'articuler avec le nouveau marché ? Enfin, pour le pôle des métiers d'art, est-ce qu'il est prévu dans le quartier Saint-Jean, en lien avec CHORUS ou non, parce que j'ai été surpris de ne pas voir le mot CHORUS apparaître, ce qui tendrait à confirmer que c'était quelque chose qui existait au moment où il fallait des crédits européens et auquel on ne pense plus aujourd'hui.

M. LE MAIRE : On y pense toujours.

M. BONNET : Ça me rassure parce que j'ai entendu ce matin à Radio-France, émanant d'un membre de la majorité, qu'on ne pensait plus tellement au sein de la majorité municipale, qu'il fallait un laboratoire d'idées de la gauche plurielle et que les services faisaient tout. Donc vous me rassurez, apparemment vous pensez encore.

M. LE MAIRE : Adressez-vous à votre collègue qui est derrière vous, qui n'est pas là encore mais qui va arriver. Il faut vous en expliquer avec lui, d'ailleurs moi aussi il faut que je m'explique avec lui.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est un exercice difficile, quand on est dans l'Opposition, d'essayer d'intervenir lorsqu'il y a des annonces très bonnes pour Besançon. C'est toujours facile de dire : on y avait pensé en premier mais attention, est-ce que vous êtes sûrs que ça ne va pas vous prendre d'argent sur un autre contrat ! Je comprends tout à fait l'exercice difficile dans lequel vous vous êtes lancé, Monsieur DUVERGET.

Simplement, sur le contrat de plan, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Vous savez fort bien qu'il s'agit d'une première enveloppe qui a été annoncée lors du dernier CIADT, qu'une autre va encore venir qui sera principalement attribuée aux projets présentés par chacune des régions et des conseils régionaux, donc c'est tout un travail à faire maintenant au Conseil Régional et aux collectivités locales de la région de Franche-Comté pour être sûr d'être bien servi dans la deuxième partie de l'enveloppe des contrats de plan. Je crois qu'il est nécessaire de rétablir les choses, vous savez fort bien qu'il y a une deuxième enveloppe à venir, tout dépendra de votre et de notre capacité à se défendre et à présenter des projets intéressants pour la région de Franche-Comté. C'est la première remarque que je voulais faire.

Deuxième remarque, Gérard BOICHON l'a dit rapidement, il faut qu'on soit fier car c'est la première fois que Besançon est aidée, rétablissant en cela la situation dans laquelle elle est de zone fragilisée par le Nord Franche-Comté et la Haute-Saône qui sont aidés au niveau européen. C'est peut-être aussi bien que nous ne rentrions pas dans les critères pour être aidés car cela veut dire que notre situation économique n'est pas aussi catastrophique que cela. Le fait que nous soyons en zone frontalière de ces zones aidées fragilise effectivement notre économie. Nous avons assisté et nous assistons à la mutation industrielle et ce CIADT qui pour la première fois apporte des aides à Besançon et son agglomération va nous permettre d'avoir des outils modernes au service du développement de l'économie. Je crois que de cela, Monsieur DUVERGET, nous devons tous nous réjouir parce que c'est quelque chose d'essentiel pour la vie des Bisontins et de l'agglomération de Besançon.

Il y a une chose à laquelle je tiens beaucoup, c'est le PSI pour la mise en place duquel la région d'ailleurs nous avait relativement bien soutenus, il faut le reconnaître. Les annonces qui sont faites là vont permettre de donner une âme et un véritable mouvement à ce parc scientifique et industriel.

Jacques VUILLEMIN était récemment à Paris pour mettre encore plus en valeur notre Réseau LUMIERE. C'est un outil essentiel pour le développement économique de Besançon. Le troisième outil important est l'agence d'urbanisme. Je n'ai pas attendu il y a quelques mois, Monsieur DUVERGET, pour en comprendre l'intérêt et me battre pour la nécessité de sa mise en place. Depuis que j'ai suivi la création du District, je sais que c'est un outil indispensable et essentiel. Je sais aussi d'où jusqu'à présent sont venus les freins pour empêcher sa mise en place. Le groupe de travail qui fonctionne depuis un certain nombre de mois maintenant, Michel LOYAT y participe, montre je crois que nous aurons la possibilité de le mettre en place assez rapidement.

J'insisterai sur un dernier point, la nécessité que tout soit vu dans le cadre de l'agglomération. C'est dans ce sens-là que nous nous sommes battus et que nous nous sommes déplacés à Paris. Je comprends tout à fait les positions de la ville quant à la création d'une SEM patrimoniale. Simplement il me semble qu'il sera nécessaire d'aller très très rapidement vers une offre d'outils pour l'agglomération, ceci pour une raison très simple : nous avons un outil départemental, la SEMLID, qui, pour le moment, est mis en veilleuse. Donc je pense que dans le cadre de la réflexion sur le devenir du District, dans le cadre d'une communauté d'agglomération, nous devons faire en sorte que cette SEM patrimoniale puisse très rapidement intervenir sur l'ensemble de l'agglomération. J'ai vu dans d'autres villes, en particulier dans le

Nord Franche-Comté, combien un outil comme celui-là est un véritable levier pour aider les entreprises à s'installer ou à se développer très vite. C'est un point sur lequel j'insisterai car je suis convaincue que plus vite nous, Ville, ferons des propositions pour que cette SEM patrimoniale devienne un outil d'agglomération, plus cela sera, y compris politiquement, fort de sens vis-à-vis des communes de l'agglomération.

M. LE MAIRE : Je mettrai un bémol à tes propos. Je crois qu'il faut déjà que nous nous déterminions pour savoir quelle communauté on va faire dans l'agglomération. Tu dis communauté d'agglomération, ce n'est pas évident. Est-ce que ce sera une communauté de communes ou une communauté d'agglomération ? Il faut déjà se décider et décider les communes de l'agglomération pour savoir quelle intercommunalité mettre en place. C'est seulement quand on se sera bien déterminé sur ce point qu'on pourra créer les instruments dont tu parles. Je crois qu'il ne faut pas aller trop vite et tant qu'on ne s'est pas décidé sur l'intercommunalité qu'on va mettre en place pour les dix ans qui viennent, il est difficile de dire qu'on va créer une SAIEMB éclatée, une agence d'urbanisme... Voilà ma position. Il y a une nuance par rapport à ce que tu proposes. Les plus jeunes foncent, les plus anciens dont je suis essaient un petit peu de calmer les choses.

M. JACQUEMIN : Sur ce sujet et le moment venu, le débat me semble incontournable en conseil municipal, Monsieur le Maire, mais ce n'est pas pour cela que j'ai demandé la parole. Une première réflexion pour dire que même si l'on peut se réjouir de ces 50 millions, il faut tout de même relativiser cette somme par rapport aux enjeux économiques d'une agglomération comme la nôtre, 160 000 habitants. 50 millions c'est bon à prendre mais on ne peut pas ne pas penser qu'il y a un certain émiettement dans cette distribution. Deuxième point, j'ai entendu dire que c'était à suivre, qu'il y avait d'autres actes qui se prépareraient, d'autres épisodes...

M. LE MAIRE : Pour le contrat de plan.

M. JACQUEMIN : ... dans le cadre du contrat de plan. Il faut aussi rappeler que le contrat de plan a subi de nombreux retards dans son exécution et que l'Etat, de ce point de vue-là, n'honore pas toujours sa parole...

M. LE MAIRE : Le prochain va démarrer...

M. JACQUEMIN : ... le seul enjeu financier, Monsieur le Maire, du contournement de Besançon, était je crois de plus d'un milliard de francs. Au regard de cette somme-là, on voit bien qu'il faut relativiser les choses. Je souhaite tout de même que les engagements d'aménagement du territoire pris par l'Etat soient déjà honorés.

Je voudrais aussi souligner l'absence du projet universitaire. Vous faites un petit paragraphe là-dessus dans votre rapport, et vous terminez par une phrase qui jette un doute sur la qualité des projets de l'Université, notamment du projet U3M. Personnellement, vous avez depuis deux ou trois ans, obtenu à ce que régulièrement dans ce conseil on ait connaissance des politiques universitaires, c'est une bonne chose, on est même amené quelquefois à donner son avis. Sur le projet U3M, ça n'engage que moi, je trouve qu'il mériterait d'être approfondi, d'avoir un peu plus de consistance, c'est en tout cas la réaction que j'avais eue à sa lecture et vous nous dites dans ce rapport, qu'effectivement ce dossier n'a pas pu être retenu dans le cadre de la commission interministérielle. M. BOICHON a semblé dire que la discussion se poursuivrait dans les mois qui viennent avec l'université. Je crois qu'il faut vraiment encourager cette discussion, Monsieur BOICHON, et demander à l'université effectivement qu'elle muscle son projet U3M qui m'apparaît pour le moment un peu manquer d'ambition.

M. LE MAIRE : M. BOICHON répond à ces différentes interrogations.

M. BOICHON : Monsieur JACQUEMIN, ce n'est pas le projet U3M que nous allons rediscuter, c'est uniquement le dossier incubateur que nous allons représenter puisqu'il n'a pas été retenu dans les six premiers désignés en France.

Ce que je voudrais dire par rapport aux différentes interventions, c'est que toutes ces décisions sont quand même issues pour la majeure partie des propositions que nous avons faites au niveau de la Ville, c'est un premier point. Concernant leur application, aujourd'hui c'est encore le Préfet qui est à l'initiative pour convoquer les différentes collectivités ou structures qui vont participer à l'élaboration matérielle en quelque sorte de ces mesures. Nous avons pris l'initiative, depuis une dizaine de jours, puisque nous avons nous-mêmes mis en place les premières réunions concernant les projets de développement commercial. Sur les projets industriels, nous avons déjà rencontré la DRIRE notamment et également bien sûr le District. Les premières réunions ont eu lieu à notre initiative et le SGAR de la Préfecture est également en train d'en préparer d'autres. Concernant le commissariat à l'industrialisation, la nouvelle nous a été donnée par le Préfet en personne qui nous a dit que l'association serait créée au mois de novembre et qu'elle se ferait sans la Bourgogne. Donc ça ira très certainement beaucoup plus vite. Concernant le CFAI, il est bien évident que la construction de ce CFAI sera financée bien sûr par les crédits émanant des décisions du CIADT, par les collectivités mais également par le CFAI lui-même dont la participation non négligeable n'a pas encore évidemment été chiffrée. Concernant les crédits FISAC, nous n'avons pas encore décidé s'ils seraient destinés à l'îlot Pasteur ou au pôle des métiers d'art installé au pied de la Citadelle. Les premières réflexions vont démarrer le 1er octobre. Monsieur BONNET, j'ai sous les yeux une note de 4 pages en date du 3 septembre sur l'utilisation des crédits FISAC que je ne vais pas vous lire bien entendu maintenant, mais qui vous donne les objectifs, les possibilités, les dossiers en cours, les dossiers en préparation et l'application des propositions du CIADT. Donc vous avez en 4 pages toutes les réponses à vos préoccupations concernant les utilisations des fonds FISAC.

M. DUVERGET : Encore une réflexion Monsieur le Maire, sur le contrat de plan. Mme GUINCHARD-KUNSTLER a évoqué les projets qui doivent sortir des collectivités. L'enveloppe actuelle qui est prévue 2000- 2006 de 1 milliard 817 millions de francs ne permet pas dans sa proportion routière de terminer le contournement de Besançon, et l'un des enjeux du développement de Besançon, de son agglomération, c'est bien le contournement. Il manque, d'après les calculs que nous avons pu faire, 2 à 300 millions de francs qui sont donc, ceux-là, probablement repoussés à un plan suivant, à moins qu'il n'y ait effectivement une possibilité dans la deuxième enveloppe. Mais celle-ci qui est de l'ordre de 10 à 12 % à peu près de l'enveloppe générale risque, étant donné le nombre de projets qu'il y a partout, de se traduire par un pourcentage attribué à chaque région, soyons là aussi très vigilants. Même si nous faisons les meilleurs projets, c'est une question d'enveloppe globale et non seulement de répartition.

M. LE MAIRE : Bien sûr mais la répartition vient déjà de l'enveloppe globale. Moi je suis satisfait des décisions du CIADT, même si certains esprits chagrins disent que ce n'est pas assez, que ce n'est pas ce qu'on souhaitait. Je trouve que pour une fois Besançon est là ; on obtient un certain nombre de crédits et des possibilités pour le prochain contrat de plan. Il ne faut pas faire la fine bouche quand on vous apporte quelques dizaines de millions sur un plateau et je remercie tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied aux projets que nous avons présentés au CIADT avec les résultats que vous connaissez qui ne sont pas si mauvais que ça».

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.